

RCS : LORIENT Code greffe : 5601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LORIENT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01038 Numéro SIREN : 878 114 388 Nom ou dénomination : BSH

Ce dépôt a été enregistré le 26/03/2024 sous le numéro de dépôt B2024/001990



CERTIFIÉ
CONFORMÉ

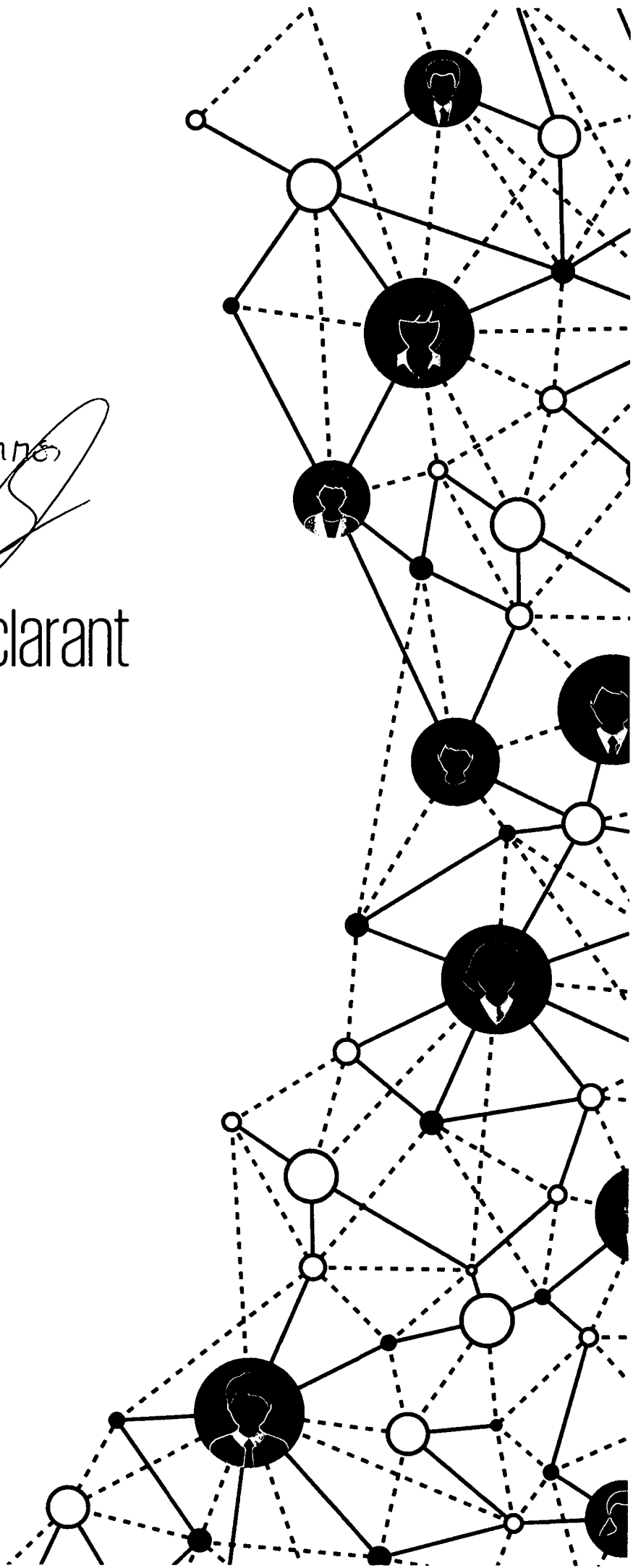
A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. BSH', written over the words 'CERTIFIÉ' and 'CONFORMÉ'.

Liasse fiscale Déclarant

SARL BSH

31/12/2022

Ce document contient 11 pages





SARL BSH

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 (Bilan)

Sommaire

0.1	2033-A Bilan (ex.décl.)	3
0.2	2033-B Compte de résultat	4
0.3	2033-C Immob. Amort. + ou -values	5
0.4	2033-D Prov.amort.dérog.déf.report.	7
0.5	Prov. non déduct. réint.déduct.	8
0.6	2033-E Détermination VA produite	9
0.7	2033-F Capital social	10
0.8	2033-G Filiales	11

Désignation de l'entreprise SARL BSH										Néant ☐ *										
Adresse de l'entreprise 57 RUE DE PORT HALIGUEN 56170 QUIBERON																				
SIREN		<table border="1"> <tr> <td>8</td><td>7</td><td>8</td><td>1</td><td>1</td><td>4</td><td>3</td><td>8</td><td>8</td> </tr> </table>										8	7	8	1	1	4	3	8	8
8	7	8	1	1	4	3	8	8												
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12				Durée de l'exercice précédent * 12																
										Exercice N clos le 31/12/2012										
ACTIF										Brut 1										
										Amortissements-Provisions 2										
										Net 3										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012															
		Autres *	014		016															
	Immobilisations corporelles *		028	7090	030	650		6440												
	Immobilisations financières * (1)		040	95070	042			95070												
Total I (5)			044	102160	048	650		101510												
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052														
		Marchandises *		060		062														
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066															
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	15200	070		15200													
		Autres * (3)	072	344934	074		344934													
	Valeurs mobilières de placement		080		082															
	Disponibilités		084	621	086		621													
	Charges constatées d'avance *		092		094															
Total II			096	360756	098		360756													
Total général (I + II)			110	462917	112	650	462267													
PASSIF										Exercice N 1										
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *								120	1000										
	Écarts de réévaluation								124											
	Réserve légale								126	100										
	Réserves réglementées *								130											
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)						131		132											
	Report à nouveau								134	64321										
	Résultat de l'exercice								136	-4452										
	Subventions d'investissement								137											
	Provisions réglementées								140											
Total I			142	60968																
Total II			154																	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156	85000										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164											
	Fournisseurs et comptes rattachés *								166	92846										
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)						169	196	172	223452										
Produits constatés d'avance								174												
Total III			176	401298																
Total général (I + II + III)			180	462267																
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	7290												
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	314164		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184													

Désignation de l'entreprise SARL BSH

Néant ☐ *

Exercice N clos le

13/11/2022

A – RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214		
		Services *			217		218	423600	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222	
	Production immobilisée *							224	
	Subventions d'exploitations reçues							226	
	Autres produits							230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	423600	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234	
	Variation de stocks (marchandises) *							236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - Immobilier :)							242	230819
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *				243	247	244	247	
	Rémunérations du personnel *							250	192255
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	1346
	Dotations aux amortissements *							254	650
	Dotations aux provisions							256	
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259		262	0
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260					
Total des charges d'exploitation (II)							264	425318	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	- 1718	
Produits financiers (III)		280	3 8 7 1			Charges financières (IV)		294	6605
Produits exceptionnels (IV)							290		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				347		300		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				348				
Impôt sur les bénéfices (VII)							306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	- 4452	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	314	4452	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles *				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324				
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(	Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)			251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)		986					342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981	ZFU (44 octies A)	987				
	ZRD (44 terdecies)		127	JEI (44 sexies A)	989				
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		991	ZRR (44 quindécies)	138				
	ZFANG (44 quaterdecies)		345	Investissements outre-mer	344				
	BUD (44 sexdecies)		992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346			350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)				655			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)				643			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)				645			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)				647			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)				648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641			
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352	354	4452	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370	372	4452	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL BSH**

31122022

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452	5325	454		456	5325				
	Matériel de transport	460		462	1765	464		466	1765				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	94870	482	200	484		486	95070				
TOTAL		490	94870	492	7290	494		496	102160				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	489	544		546	489		
	Matériel de transport	550		552	160	554		556	160		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572	650	574		576	650		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
						19 % ⑤	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
Voir détail en annexe											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SID

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 P et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
Immobili- s- bons	Libellé	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
						Court terme *	Long terme		
							19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
13									
14									
15									
16									
17									
	TOTAL								
		578	580	582	584	586	581	587	589

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SID

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : SARL BSH						31122022		Néant ☐																																																																																																															
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																							
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																														
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																															
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																															
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																															
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																															
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636																																																																																																															
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646																																																																																																															
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																																																																																																															
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																															
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																															
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="5">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="5">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td></td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Fonds commercial</td> <td>681</td> <td></td> <td>683</td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="4">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Autres im. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="5">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SID 780</td> </tr> </table>										B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						Dotations		Reprises							Fonds commercial	681		683		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				Autres im. incorporelles	700		705		2					Terrains	710		715		3					Constructions	720		725		4					Inst. techniques mat. et outillage	730		735		5					Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		6					Matériel de transport	750		755		7					Autres immobilisations corporelles	760		765							TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SID 780				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																		
	Dotations		Reprises																																																																																																																				
Fonds commercial	681		683		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																	
Autres im. incorporelles	700		705		2																																																																																																																		
Terrains	710		715		3																																																																																																																		
Constructions	720		725		4																																																																																																																		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		5																																																																																																																		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		6																																																																																																																		
Matériel de transport	750		755		7																																																																																																																		
Autres immobilisations corporelles	760		765																																																																																																																				
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SID 780																																																																																																																		
II DÉFICITS REPORTABLES																																																																																																																							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent			982																																																																																																																				
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis																																																																																																																				
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter																																																																																																																				
Déficits imputés			983																																																																																																																				
Déficits reportables			984																																																																																																																				
Déficits de l'exercice			860	4452																																																																																																																			
Total des déficits restant à reporter			870	4452																																																																																																																			
III DIVERS																																																																																																																							
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives en application du I de l'art. 154 bis dont Madelin	325		381																																																																																																																		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327																																																																																																																				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380		1346																																																																																																																
N° du centre de gestion agréé					388																																																																																																																		
Montant de la TVA collectée					374	84888																																																																																																																	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378	14396																																																																																																																	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399	0																																																																																																																	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398																																																																																																																		
Montant de l'invest. reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397																																																																																																																		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SID.

Désignation de l'entreprise : SARL BSH

Exercice N clos le : 31122022

NATURE		DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour gros entretien, grandes révisions		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés		
	Autres provisions		
	TOTAL		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en-cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
	TOTAL		

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2033-B
Cadre B

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
TOTAL 330		TOTAL 350	

Désignation de l'entreprise: SARL BSH		Néant	
Exercice ouvert le: 0 1 0 1 2 0 2 2		et clos le: 3 1 1 2 2 0 2 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS (Hors CVAE)			
Effectif moyen du personnel :		376	
	Dont apprentis	657	
	Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	423600
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	423600
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	156390
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	60488
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	0
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	216878
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	206721
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	206721
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	423600	Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	0 1 / 0 1 / 2 0 2 2	160 3 1 / 1 2 / 2 0 2 2
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 2

SIREN 8 7 8 1 1 4 3 8 8

Dénomination de l'entreprise SARL BSH

Adresse (voie) 57 RUE DE PORT HALIGUEN

Code postal 56170 Ville QUIBERON

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique RENIMEL Nom(s) Bruno
 Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100
 Naissance : Date 19041967 N° Département 56 Commune PLOERMEL Pays FR
 Adresse : N° 24 B Voie RUE DE LA HAUTE LANDE
 Code Postal 44840 Commune LES SORINIERES Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Nom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	1
---	---

(1)

Néant ☐ *

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 2

SIREN

8 7 8 1 1 4 3 8 8

Dénomination de l'entreprise SARL BSH

Adresse (voie) 57 RUE DE PORT HALIGUEN

Code postal 56170

Ville QUIBERON

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

2

Forme juridique SAS

Dénomination 7 Opteam

N° SIREN (si société établie en France)

7 9 2 0 3 7 9 8 8

% de détention

54,06

Adresse : N° 1

Voie rue Du Guesclin BP 61905

Code Postal 44019

Commune NANTES

Pays FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

• Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

BSH
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 57 Rue de Port Haliguen
56170 QUIBERON
878 114 388 RCS LORIENT

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2023**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à - 4 452,52 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : - 4 452,52 euros

Imputée en totalité au compte "report à nouveau" s'élevant ainsi à 59 868,91 euros

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

**Certifié conforme
La Gérance**

Monsieur Bruno Renimel

